

Compte-rendu du Conseil d'UFR de physique Séance du 16 janvier 2018

Membres votants présents : Atef Asnacios, Matteo Cacciari, Etienne Parizot, Raphaël Galicher, Jaysen Nelayah, Véronique Van Elewyck (arrivée à 11h33), François-Olivier Lacaille, Jean-Baptiste Bayle, Marion Spir-Jacob,

Membres représentés : Arache Djannati-Atai (par Etienne Parizot), Simona Mei (par Matteo Cacciari), Angela Vasanelli (par Atef Asnacios), Clara Verges (par Marion Spir-Jacob), Edouard Kierlik (par Jaysen Nelayah)

Invités permanents présents : Imane Boucenna, Virginie Dudons, François Graner

Matteo Cacciari préside la séance. Etienne Parizot est secrétaire de séance.
La séance débute à 09h40

POINT 1 : Approbation du compte rendu du CUFR du 20 décembre 2017

Une phrase est ajoutée à la demande de Matteo Cacciari.

Le compte rendu du 20 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité (13 votants).

POINT 2 : Réponse à l'appel d'offres d'équipements pédagogiques

Imane Boucenna fait un compte rendu de la manière dont le document a été préparé par le CENS, et fait état des discussions qui ont eu lieu.

Le CENS a choisi de faire une demande correspondant aux besoins, sans rien classer et sans se censurer en ce qui concerne le montant, dont le total représente une part substantielle de ce qui est alloué au niveau de l'Université entière (180 k€ demandés sur un budget total de l'université de 500 k€ demandés).

En fonction de l'enveloppe allouée, un classement sera fait à posteriori.

Matteo Cacciari note que :

1. Le choix du CENS a été de ne pas hiérarchiser les demandes, et de faire une demande en bloc ;
2. La demande excède largement ce qui est attribué ordinairement par l'Université (50–60 k€ chaque année) ;
3. Ce type d'appel d'offre n'a cependant pas lieu tous les ans.

L'idée sera alors de répartir les crédits en interne (au niveau de l'UFR) après coup, en fonction des crédits accordés par l'Université.

NB : la date limite était hier (15 janvier), et la demande a donc déjà été envoyée. Mais le C-UFR doit valider ou non la stratégie, et l'accompagner d'un PV.

Question de François Graner : s'est-on assuré que tous les équipements demandés trouveront un usage suffisant et pourront être utilisés par des EC dûment formés, sachant que certains des équipements demandés sont très spécifiques ?

Imane Boucenna indique que les demandes émanant des responsables de formation ont été acceptées et transmises telles quelles, sur une base de confiance réciproque. Mais un examen plus approfondi sera mené au moment de la répartition des crédits, si tout ce qui a été demandé n'est pas attribué (ce qui est probable).

Vote pour valider la stratégie de demande globale : approuvé à l'unanimité (13 votants).

POINT 3 : Convention avec l'INSTN

Objectif : faire voter une convention de prestation de l'INSTN (qui a déjà eu lieu, en janvier), concernant un enseignement en radioprotection et des TP associés : mise à disposition gracieusement de locaux et de sources radioactives (à Saclay).

Cette prestation s'inscrit dans le cadre de la Licence Pro Technique Physique des Énergies.

NB : formation co-accrédité avec Paris-Sud.

La convention est demandée pour des raisons d'assurance.

Matteo Cacciari note que, de manière générale, ce type de prestation et d'intervention à l'extérieur de l'Université est toujours accompagné d'un coût administratif.

Vote : approuvé à l'unanimité (13 votants)

POINT 4 : Nomination d'un membre étudiant au Conseil Scientifique

(Suite au départ de Thibaut Houdy, qui a soutenu sa thèse fin 2017.)

Proposition du CS : Mélina Durande (1^e année, thématique Macro-Vivo)

François Graner, président du CS, demande s'il y a des objections, compte tenu du fait que Mélina Durande est en thèse sous sa direction. Aucun membre présent ne juge cette coïncidence problématique.

Vote : approuvé à l'unanimité (13 votants)

POINT 5 : Demande de poste BIATSS

Commission des postes « au fil de l'eau ».

Trois postes sont demandés :

- a) Remplacement de Laura Bleuze (départ fin février 2018 pour un poste au ministère de l'Agriculture)
- b) Remplacement de Delphine Leyrit, secrétaire du Centre François Arago (FACe) de l'APC.
- c) Poste mutualisé sur l'ensemble des laboratoires, pour gérer les conventions de stage. Ce poste a déjà été discuté l'an dernier, et son profil a été reformulé sur demande de l'Université. Il devrait donc être accepté sans difficulté.

NB : il s'agit simplement de remplacements (pas de création de poste demandée).

Proposition de classement (sachant que les postes a) et c) semblent d'ores et déjà assurés) :

- 1) Poste b) ci-dessus.
- 2) Poste a) ci-dessus.
- 3) Poste c) ci-dessus.

Vote : approuvé

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 11

POINT 6 : Journée de l'UFR 2018

Demande de Yann Gallais (au nom des organisateurs de la Journée de l'UFR 2018) :
Faire remonter rapidement l'information d'éventuelles impossibilités majeures dans les différents laboratoires pour la date de cette Journée, qui se tiendrait un mardi ou un jeudi, début novembre 2018.

POINT 7 : Nouveau site web

L'Université a incité les UFRs à modifier leur site web, conformément à la nouvelle charte et philosophie générale pour les sites de Paris Diderot.

La nouvelle version du site web sera d'abord accessible en interne (via un login ENT), afin de faire remonter des commentaires avant de la rendre publique fin janvier-début février. L'idée est que le site de l'UFR soit consultable avant les inscriptions pour 2018.

POINT 8 : Point d'information sur l'avenir du LPS et du LPA

Il existe un projet de fusion de quatre laboratoires de Physique liés à l'ENS Paris (rue Lhomond), dont le LPS et le LPA, en une seule UMR.

La question se posera sans doute rapidement du maintien ou non de la tutelle de Paris Diderot sur le nouveau laboratoire. La même question se pose pour l'UPMC. Les directeurs des deux UFR de Physique se sont consultés et proposent pour l'instant d'adopter la même position vis-à-vis du nouveau laboratoire, quelle qu'elle soit. En l'occurrence, le souhait actuel serait d'obtenir une tutelle primaire de Paris-Diderot et de l'UPMC.

Affaire à suivre...

POINT 9 : Comités de sélection

Il convient d'envoyer les comités de sélection finalisés avant le 19 janvier 2018.

Quatre postes en 2018 :

- MCF, APC, section 34-29 (5 avril, 23 mai)
- MCF, MPQ, section 28 (5 avril, 24 mai)
- PR, APC, 46.1, section 29-34 (12 avril, 2 mai)
- PR, 46.3, section 28 (26 avril, 18 mai)

Le CS a proposé les comités de sélection fournis en annexe.

Vote : comités validés à l'unanimité (13 votants).

POINT 10 : Procédure à mettre en place pour les avancements de grade des EC

Nouvelle procédure proposée (par le bureau de l'UFR) pour les avancements de grade des EC : voir le *slide* présenté par Matteo Cacciari.

Atef Asnacios exprime une inquiétude quant au poids qu'il juge trop réduit des rapporteurs internes.

Arrivée de Véronique Van Elewyck à 11h33.

La discussion, assez longue, fait émerger la proposition d'enlever une phrase concernant les rapporteurs internes : « ils se répartiront eux-mêmes les dossiers (éventuellement un rapporteur par classe de promotion », remplacée par une phrase indiquant que tous ces rapporteurs examineront l'ensemble des dossiers.

Vote : approuvé

Contre : 2

Abstention : 3

Pour : 9

POINT 11 : Relations entre Conseils

Contexte : quelques tensions sont apparues, notamment suite à l'inversion d'un récent classement pour les demandes de poste entre le CS et le CUFR, et suite à certains retours du CENS, en décalage avec la demande initiale du C-UFR.

Question posée : faut-il rédiger un mandat précis du C-UFR pour chaque tâche prise en charge par le CS et le C-ENS ?

Le consensus sur une réponse positive s'établit rapidement.

Le CUFR tient à remercier explicitement les Conseils de leur travail et de leur contribution essentielle à la vie de l'UFR. Il prendra soin dorénavant de leur donner un mandat précis pour chaque tâche qu'ils auront à prendre en charge. Inversement, les Conseils pourront demander une précision de leur mandat, s'ils le jugent nécessaire.

Vote : approuvé à l'unanimité (14 votants).

Première application : Mandat donné au CS pour l'examen des demandes de postes 2019 :

Le CUFR donne mandat au CS de fournir un commentaire qualitatif pour chacun des postes sur les critères suivants :

- Intérêt et pertinence scientifique
- Environnement d'implantation : faisabilité, pertinence à l'UFR, environnement d'accueil, suivi, etc.
- Calendrier : urgence, degré d'actualité

Ce commentaire qualitatif pourra être agrémenté d'un classement quantitatif (de 1 à 5 étoiles, par exemple), permettant éventuellement d'interclasser les différents postes au niveau des critères individuels, si le C-UFR le souhaite.

Les considérations suivantes sont du ressort du CUFR :

- Historique des recrutements
- Politique globale de l'UFR, hors politique scientifique (par ex. : labos internes vs. externes, etc.)
- Stratégie pluriannuelle
- Estimation de la réception des profils concernés par l'Université
- etc.

Vote : approuvé à l'unanimité (14 votants).

FIN DE LA SÉANCE : 13h00
